

ligne de chemin de fer, et l'amendement proposé par M. Rykert.

M. RYKERT: Lorsque la Chambre s'est ajournée hier, je m'efforçais de démontrer à l'honorable député de Grey (M. Landerkin) et à la Chambre jusqu'à quel point le chemin de fer Canada Central avait été favorisé par le gouvernement d'Ontario. J'ai rappelé le fait que cette compagnie a d'une façon ou d'une autre occasionné à la province d'Ontario une dépense d'au delà de \$2,000,000. J'ai démontré que le gouvernement a donné \$119,000 pour une partie du chemin depuis Sand-Point jusqu'à Pembroke. J'ai aussi démontré que des deniers qui avaient été pris à même le fonds d'emprunt municipal de l'ancien parlement du Canada avaient été prêtés à Brockville, au township d'Elisabethtown et aux comtés de Lanark et de Renfrew, jusqu'à concurrence du montant de \$1,351,900; que ce montant s'est accumulé jusqu'à concurrence de \$2,500,000, et que par la grâce du gouvernement Mowat, ce montant a été réduit à \$550,000, bien qu'à cette époque les municipalités fussent en possession d'une garantie valide, d'une première hypothèque sur le chemin pour la somme totale. J'ai aussi démontré que la législature d'Ontario a passé un acte en vertu duquel le gouvernement s'est vu poursuivre par le Canada-Central au moyen d'une pétition de droit; que la compagnie a obtenu jugement contre la province pour 342,000 acres de terre, et que ce jugement a été donné en compensation pour l'hypothèque. La province d'Ontario a ainsi perdu \$2,000,000 grâce au chemin de fer Canada-Central.

Mais ce n'est pas tout. Non seulement le gouvernement réformiste d'Ontario a accordé des faveurs au Canada-Central, mais nous constatons qu'à la deuxième session du gouvernement réformiste de M. Mackenzie, une somme de \$1,440,000 a été votée pour le prolongement de ce chemin de fer vers la ligne du Pacifique Canadien. La motion de l'honorable député ne dépasse pas la ville d'Ottawa. Hier, il m'a interrompu lorsque je faisais quelques remarques, et a mentionné le fait que dans les comptes publics de l'année dernière il a trouvé un crédit de \$16,800 payés à la compagnie du chemin de fer Canada-Central. Il est vrai que ce crédit a été accordé et payé, mais la motion de l'honorable député ne va pas aussi loin. Elle ne couvre que le chemin entre Brockville et Ottawa, et je dis que le gouvernement du Canada n'a jamais donné un seul dollar, mais que l'argent a été voté pour le prolongement du chemin de fer. La Chambre n'a nul besoin d'un rapport comme celui qui est demandé. Il est déjà dans les documents de la Chambre, et l'honorable député le sait très bien, car il a voté pour accorder \$12,000 par mille pour 120 milles de ce chemin, en 1875. Le montant était de \$1,440,000, et il n'y a aucune nécessité pour l'honorable député de faire une motion au sujet de cette somme; il n'y a aucune nécessité de produire des documents à ce sujet. Nous savons tous ce qui en est. Il suffit de consulter le discours que le chef de l'opposition a prononcé en cette Chambre en 1879, car il l'a cité comme l'un des articles du compte des dépenses du chemin de fer Pacifique Canadien.

L'honorable député voudrait que cette Chambre intervint dans l'administration interne de cette compagnie. Je voudrais bien savoir si, lorsque le gouvernement d'Ontario et le gouvernement fédéral se sont montrés généreux au point de donner \$12,000 par mille, ils ont exigé certaines conditions relatives à l'exploitation du chemin. Aucune condition n'a été exigée, il n'y avait rien dans l'acte déclarant ce que la compagnie devrait faire. Quant à ce qui concerne la circulation des convois, c'est une affaire d'économie interne entre la compagnie et le gouvernement. Nul doute que l'honorable député ait eu à subir des inconvénients, mais en même temps nous étions gênés de la même manière. La même chose est arrivée l'année dernière, et si je me rappelle bien, M. l'Orateur, vous avez été accusé d'avoir forcé la compagnie du chemin de fer à ne pas attendre le

M. LANDERKIN

convoi du Grand-Tronc, et en conséquence un grand nombre de voyageurs ont été obligés d'aller à Montréal. Rien n'a été dit en cette Chambre à ce sujet. Nous n'avions aucun droit d'en parler.

L'honorable député de Grey a continué à raconter ce que le gouvernement a fait pour le service postal dans ce comté et ce qui a été fait sous l'ancienne administration. Si je l'ai bien compris, il a dit qu'il y avait eu un service postal quotidien sur le chemin de fer entre sa résidence et Warton. Ai-je bien compris?

M. LANDERKIN: Quelle est la question?

M. RYKERT: Si je l'ai bien compris, l'honorable député disait hier que sous l'ancienne administration, sous l'administration de la mouche du coche, il y avait un service postal quotidien par chemin de fer à partir de Warton.

M. LANDERKIN: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que par l'ancienne diligence, nous avions une mallo régulière chaque matin.

M. RYKERT: La même chose dans toute la province. L'honorable député doit avoir fait une découverte. Il se trompe dans son assertion relative au gouvernement de la mouche du coche. Il dit que nous l'avons appelé le gouvernement de la mouche du coche. L'auteur de cette expression est assis à gauche—le preux chevalier de Cartwright, je veux dire de Huron—c'est lui qui a baptisé cette administration du nom de gouvernement de la mouche du coche, et nous nous sommes borués à rappeler à l'honorable député qu'il l'avait baptisé ainsi. Mais l'honorable député (M. Landerkin) se rappellera que lorsque l'ex-ministre des finances a fait cette déclaration il se tenait debout, les bras croisés, et il a admis qu'il ne pouvait rien faire pour remédier à l'état de choses qui existait dans le pays.

Ils étaient complètement paralysés; ils ne demandaient aucune espèce de législation, parce qu'ils étaient convaincus qu'il était inutile de faire rien de plus qu'ils n'avaient fait, et ils croyaient avoir fait tout ce qu'il était possible de faire. Si l'honorable député veut consulter l'histoire du passé, il pourra constater que le nom de gouvernement de la mouche du coche a pris son origine du côté de l'opposition. Je m'oppose à la motion maintenant débattue, parce qu'elle demande quelque chose que le gouvernement ne peut fournir; elle demande des renseignements de deux gouvernements, et aussi de diverses municipalités.

L'honorable député qui a proposé la motion sait très bien que nous ne possédons pas les moyens de nous procurer le renseignement qu'il désire si vivement. Il limite sa motion à cette partie de la ligne qui s'étend d'Ottawa à Brockville, et le parlement du Canada n'a rien à voir à cette partie du chemin.

Je m'oppose à la motion parce qu'elle n'est pas dans l'intérêt du public, et tout cet ennui nous aurait été épargné si l'honorable monsieur se fût donné la peine d'aller à l'angle de la rue Sparks demander à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique un tableau indiquant les heures des arrivées et des départs. Il aurait trouvé là presque tout ce qu'il désire tant savoir au sujet du service de cette ligne. Je ne crois pas qu'il soit dans les attributions de cette Chambre de s'occuper de cette question.

La motion ne devrait pas être adoptée, ou, si elle l'est, ce ne devrait être qu'avec l'amendement que j'ai proposé, et par lequel je demandais de plus amples détails au sujet des garanties qui ont été données au gouvernement par la compagnie, et ce qu'elles sont devenues.

Amendement adopté.

Motion adoptée, telle qu'amendée.

COUT DU CHAUFFAGE DES ÉDIFICES PUBLICS.

M. BLAKE: Je propose qu'il soit présenté:

Un relevé pour le dernier exercice, des dépenses de chauffage des édifices publics (y compris les gages ainsi que le combustible) actuelle-